

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/04/2019

Dossier complet le :

10/04/19

N° d'enregistrement :

F01119P0087

#### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'une aire de grand passage

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

TAUTOU Philippe - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 9 8 8 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

Etablissement public

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42- Terrains de camping et caravanage	a) Terrain de camping et caravanage de 4 hectares permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs
39- Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une aire de grand passage de 4ha pour l'installation de 200 caravanes maximum à cheval entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy. L'aménagement de cet équipement est très sommaire puisqu'il nécessite seulement les éléments suivants :

- Une surface plane et stabilisée mais non imperméabilisée pour l'installation des caravanes et véhicules tracteurs,
- Un cheminement interne en mélange terre/pierre pour la circulation des véhicules à l'intérieur de l'aire,
- Le raccordement à l'eau potable, l'électricité et l'eau usée (réseaux enterrés),
- Une aire de vidange,
- Un accès à l'aire en enrobé,
- Une barrière sélective,
- Un espace pour les bacs à ordures ménagères,
- Une clôture paysagère

## 4.2 Objectifs du projet

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), créée le 1er janvier 2016, est compétente en matière d'«aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage» en vertu de l'article L. 5215-20 du CGCT. Egalement, la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil en prévoyant :

- L'élaboration et l'approbation d'un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans chaque département,
- L'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Yvelines, approuvé en 2013 et valable 6 ans, prévoit encore la réalisation d'une aire de grand passage de 150 à 200 places sur le territoire de GPS&O.

La création de cette aire d'accueil va permettre à la Communauté Urbaine répondre aux besoins d'accueil identifiés par le Schéma et de gérer les grands passages pendant toute la période d'ouverture de cette équipement.

A noter qu'une aire de grand passage est destinée à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels du mai à septembre environ. Ces terrains mis à disposition sont réservés aux rassemblements de 50 à 200 caravanes, la durée de stationnement est le plus souvent d'une dizaine de jours (1 à 3 semaines).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales opérations de travaux seront les suivantes :

- Excavation des remblais impactés
- Remblaiement par terres d'apport saines
- Création d'un accès routier depuis la route départementale 190
- Imperméabilisation d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> pour la présentation des bacs d'ordures ménagères
- Pose de réseaux enterrés (eau, assainissement, électricité)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera rattaché à la gestion commune de l'ensemble des aires d'accueil du territoire. En effet, la Communauté Urbaine gère 6 aires d'accueil via un marché de prestation commun dont le prestataire est la société SG2A.

L'aire de grand passage sera dotée d'un règlement intérieur et les occupants payeront un forfait d'occupation. L'accès à une aire de grand passage par les groupes est sujet à une réservation au préalable quelques mois auparavant. Ainsi, la CU GPS&O connaîtra à l'avance et précisément les différents groupes qui s'installeront tout au long de la période estivale (de mai à septembre). Lors de l'arrivée d'un groupe, un agent d'accueil est sur place pour signer la convention, porter à connaissance le règlement intérieur et récupérer les redevances. L'agent d'accueil passera tous les jours, du lundi au vendredi et les week-ends si nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement de l'aire et l'entretenir au moment de chaque départ. Une aire de grand passage est fermée d'octobre à avril.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet est un projet de catégorie

42 - Terrains de camping et caravanage

a - Terrains de camping et caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement

b - Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha

Le projet est soumis à examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	5,8 hectares

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin des Trépassés (RD190)  
Communes de Triel-sur-Seine et  
Carrières-sous-Poissy (Yvelines)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 9' 52" 82 Lat. 20° 28' 21" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF mais : - à environ 400 m d'une ZNIEFF de type II (Ballestieres et zone agricole de Carrières-sous-Poissy; identifiant 110001475) - à environ 450 m d'une ZNIEFF de type I (Zone d'épandage de la ferme des grésillons; identifiant 110020344)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'altitude moyenne du site se situe entre 31 et 39 mètres NGF
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucune de ces zones. Aucune de ces zones n'est également présente dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude. (cf annexe 12- Pré-diagnostic Faune/Flore)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude est située en Ile-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucune réserve naturelle. Aucune de ces zones n'est également présente dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude. (cf annexe 12 - Pré-diagnostic Faune/Flore)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc du Peuple de l'Herbe est situé à 2 km au sud-est du site L'itinéraire pédestre et cycliste de découverte "Chemin de Seine" passe à 2 km au sud du site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité de la Seine : - environ 5km au sud du site -environ 4 km à l'est du site - environ 3,5 km à l'ouest du site Présence de nombreux étangs et points d'eau

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Triel-sur-Seine est couverte par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et un plan de prévention des risques carrière (PPRC). La commune de Carrières-sous-Poissy est couverte par un PPRN. (cf annexe 8 - Etat initial)  Le PPRI et le PPRC de la commune de Triel-sur-Seine ont été approuvés le 10/05/2012. Le PPRN de la commune de Carrières-sous-Poissy a été approuvé le 30/06/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diagnostic sol réalisé le 24/07/2018, dont les résultats mettent en évidence quelques dépassements de seuils (cf annexe 9- Diagnostic sol). Un recouvrement des terres de surface de l'ensemble de l'aire sera réalisé pour limiter l'exposition des futures occupants (cf annexe 11- Plan de gestion).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone de captage AEP. Dans un rayon de 1 kilomètre, seuls deux captages sont recensés: - à 750 mètres au sud-ouest du site : un captage d'eau industrielle à 7,3 mètres de profondeur pour la Centrale à béton de la Sablière Simond - à 1 kilomètre au nord-ouest du site : un captage d'eau individuelle à 14,4 mètres de profondeur pour la Ferme des Grésillons (cf annexe 8 - Etat initial)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas située dans un site inscrit, ni à proximité immédiate.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ni à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement au réseau communal de distribution d'eau pour l'alimentation en eau potable. Pas de prélèvement direct d'eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de terres saines pour le remblaiement
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera l'imperméabilisation que d'une petite surface de 50m <sup>2</sup> . Aucun habitat d'intérêt communautaire et aucune espèce floristique d'intérêt patrimonial n'ont été identifiés sur le site. Le projet prévoit par ailleurs la création de merlons végétalisés qui peuvent être considérés comme des habitats supplémentaires. Le choix des végétaux sera adapté à la localisation du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Nature 2000 n'est localisé dans un rayon de 2 km autour de la zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera l'imperméabilisation que d'une petite surface de 50m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne s'agit pas de l'implantation d'un site industriel, mais d'une aire de stationnement de caravanes. Les servitudes liées à la canalisation du SIAAP et à la ligne HT seront respectées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone inondable. (cf annexe 8 - Etat initial)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau d'eaux usées est raccordé aux réseaux communaux. Il ne s'agit pas de l'implantation d'un site industriel donc pas de rejets avec impact sanitaire potentiel attendu. Une EQRS a été réalisée qui montre l'absence de risque (cf annexe 10 - EQRS)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements ponctuels de caravanes
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit de la circulation des caravanes, ponctuellement  Une étude de bruit a été réalisée; elle montre que le projet est concerné par les nuisances sonores liées au club de modélisme situé au Nord-est du site (cf annexe 13- Etude acoustique). Des dispositifs d'atténuation seront prévus.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une aire de collecte des ordures ménagères est prévue. Elle limitera les odeurs. Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau communal.</p> <p>Pas de nuisances olfactives connues dans l'environnement du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun équipement générateur de vibrations ne sera implanté sur le site.</p> <p>Pas d'équipements à l'origine de vibrations connus dans l'environnement du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviennent des phares des caravanes, de manière ponctuelle.</p> <p>Un éclairage public pourra être installé au niveau des sanitaires.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Rejets gazeux des pots d'échappement des caravanes Il ne s'agit pas d'un site industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Il ne s'agit pas d'un site industriel. Il n'y a pas de rejets liquides hormis les eaux usées, dont le réseau est relié au réseau des eaux communales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Il ne s'agit pas d'un site industriel. Il n'y a pas de rejets liquides hormis les eaux usées, dont le réseau est relié au réseau des eaux communales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets inertes liés à la consommation (emballages, verre, plastique...) Point de collecte sur site</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté dans une zone d'activités. Il n'y a pas de site ni de monument historique à proximité immédiate du site (cf annexe 8 - Etat initial)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone actuellement non cultivée ni utilisée. Le terrain est libre de toute construction. Les deux tiers sont des propriétés privées et un tiers des propriétés publiques.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation du site du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a permis de constater qu'aucun projet ne concernait le département des Yvelines (78).

La consultation du site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) a permis l'identification d'un projet de centrale hydroélectrique à Carrières-sous-Poissy, n'ayant conduit à aucune observation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) : note d'information du 21 décembre 2018.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est situé sur les communes de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy, dans le département des Yvelines. Aucune frontière avec un pays voisin à proximité du site.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Eaux usées: collecte et connexion au réseau communal d'assainissement
- Gaz échappement : nombre réduit d'emplacement, vitesse limitée sur le site, très peu de déplacements
- Odeurs : collecte et enlèvement régulier des ordures ménagères
- Pollution des sols : excavation des zones impactées et remblaiement par apport de terres saines
- Faune/flore : surface imperméabilisée très réduite (50m<sup>2</sup>) et plantations d'espèces végétales adaptées à la faune et à la flore locales
- Bruit : réflexions en cours sur des mesures d'atténuation comme par exemple la création d'un merlon de terre ceinturant le site au nord-est pour réduire l'impact sonore du Club de modélisme

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse de l'état initial (cf annexe 8) montre peu d'enjeux.

Le diagnostic de l'état des sols et l'évaluation quantitative des risques réalisés indiquent des niveaux de risque inférieurs aux seuils.

Le prédiagnostic Faune/Flore réalisé, montre des enjeux faibles à modérés. Notons cependant que le projet prévoit la mise en place de merlons végétalisés créant ainsi des habitats supplémentaires.

Les mesures de bruit réalisées montrent un impact potentiel du club de modélisme. Cependant, pour supprimer la gêne potentielle, le projet prévoit la mise en place de mesures d'atténuations telles que des merlons.

Toutes les mesures en vue de limiter l'impact du projet sur son environnement immédiat et ses futurs occupants seront mises en place.

Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Notice descriptive du projet Annexe 8: Etat initial Annexe 9: Diagnostic sol Annexe 10: EQRS Annexe 11: Plan de gestion Annexe 12: Pré diagnostic Faune/Flore Annexe 13: Etude acoustique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Naples

le,

8 Avril 2019

Signature



Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine & Oise

Etude pour la réalisation  
d'une Aire de Grand Passage  
Triel-sur-Seine /  
Carrières-sous-Poissy (78)

## Plan de situation

### LEGENDE

— Périmètre du projet

Echelle : 1/25 000



Antea Group  
ZAC du Moulin  
835, rue Duhamel de Monceau  
CS 50602 - 45166 OLIVEY Cedex  
Tel : 02 38 23 23 20 - Fax : 02 38 23 23 30

A	04.04.19	NA	ELP		
Rév.	Date	Auteur	Visé	Désignation	
Type de document : A4			Identification : IDFP181340		
Partie : 1/1			Fichier : Plan de situation.dgn		



## Annexe 3 : Reportage photographique

1. Localisation des points de vue .....	2
2. Reportage photographique .....	4
3. Analyse de la perception paysagère de site de l'Aire de Grand Passage .....	10
3.1. Situation du projet .....	10
3.2. Vue du projet depuis son environnement proche .....	11
3.3. Vue du projet depuis son environnement éloigné.....	11

# 1. Localisation des points de vue



Les photos ci-dessous ont été prises lors d'une visite du site réalisée le 7 février 2019.

Ce jour-là, le soleil était dominant avec très peu de nuages élevés.

Les températures ont été comprises entre 7 et 10°C.

Le vent était léger avec une vitesse de 14 km/h et une direction sud-ouest.

L'humidité relative était de 80% et l'humidité maximum de 94%.

La probabilité de précipitations était de 3,5% et les précipitations ont été de 0,4 mm.

Il y a eu 5 heures d'ensoleillement.

(sources : [www.meteocity.com](http://www.meteocity.com); [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) )

## 2. Reportage photographique

Photo n° 1			Orientation	Légende
	Nord	Vue d'ensemble du terrain		
Photo n° 2			Orientation	Légende
	Nord-Est	Déchetterie Azalys		

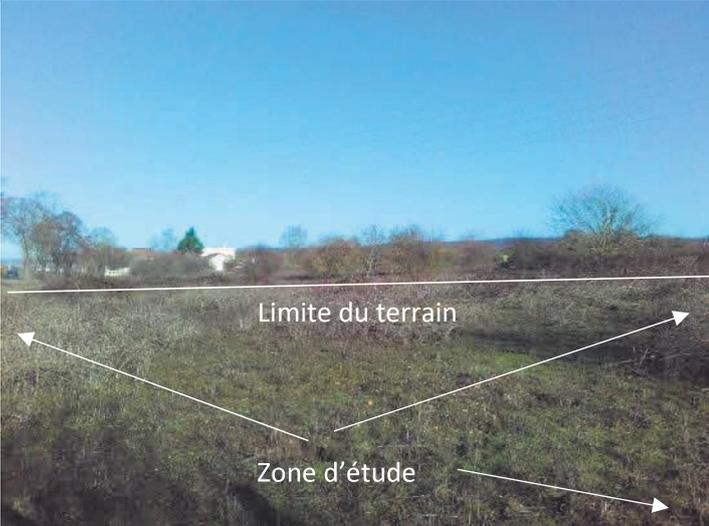
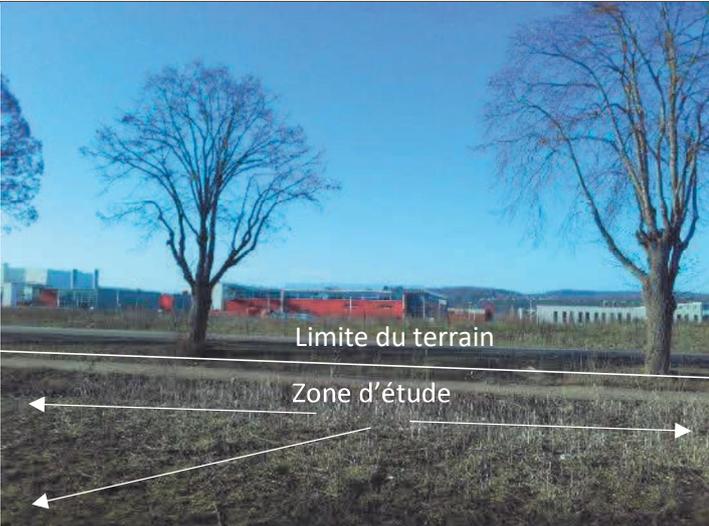
Photo n° 3	Orientation	Légende
	Nord-Ouest	Bâtiments les plus proches du site (restaurant en cessation d'activité)
Photo n° 4	Orientation	Légende
	Sud	Zone d'activités industrielles de l'autre côté de la route D19
Photo n° 5	Orientation	Légende
	Sud-Ouest	Zone d'activités industrielles de l'autre côté de la route D19

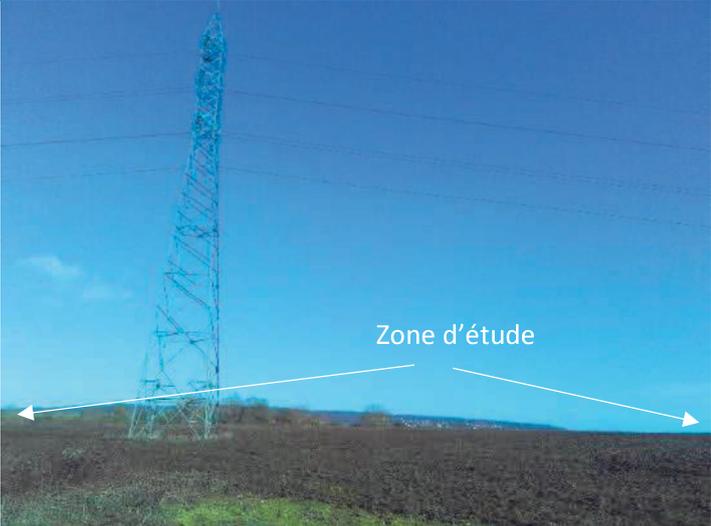
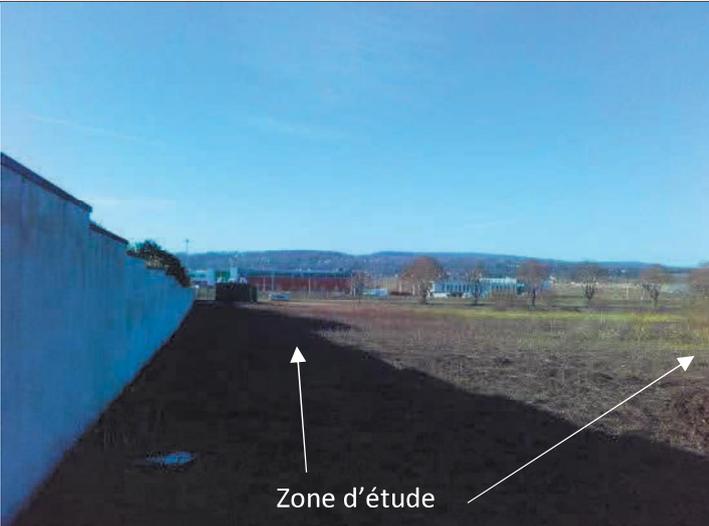
Photo n° 6		Orientation	Légende
		Nord	Nord de la zone d'étude
Photo n° 7		Orientation	Légende
		Nord-Ouest	Ligne HT
Photo n° 8		Orientation	Légende
		Nord-Ouest	Végétation de la zone d'étude

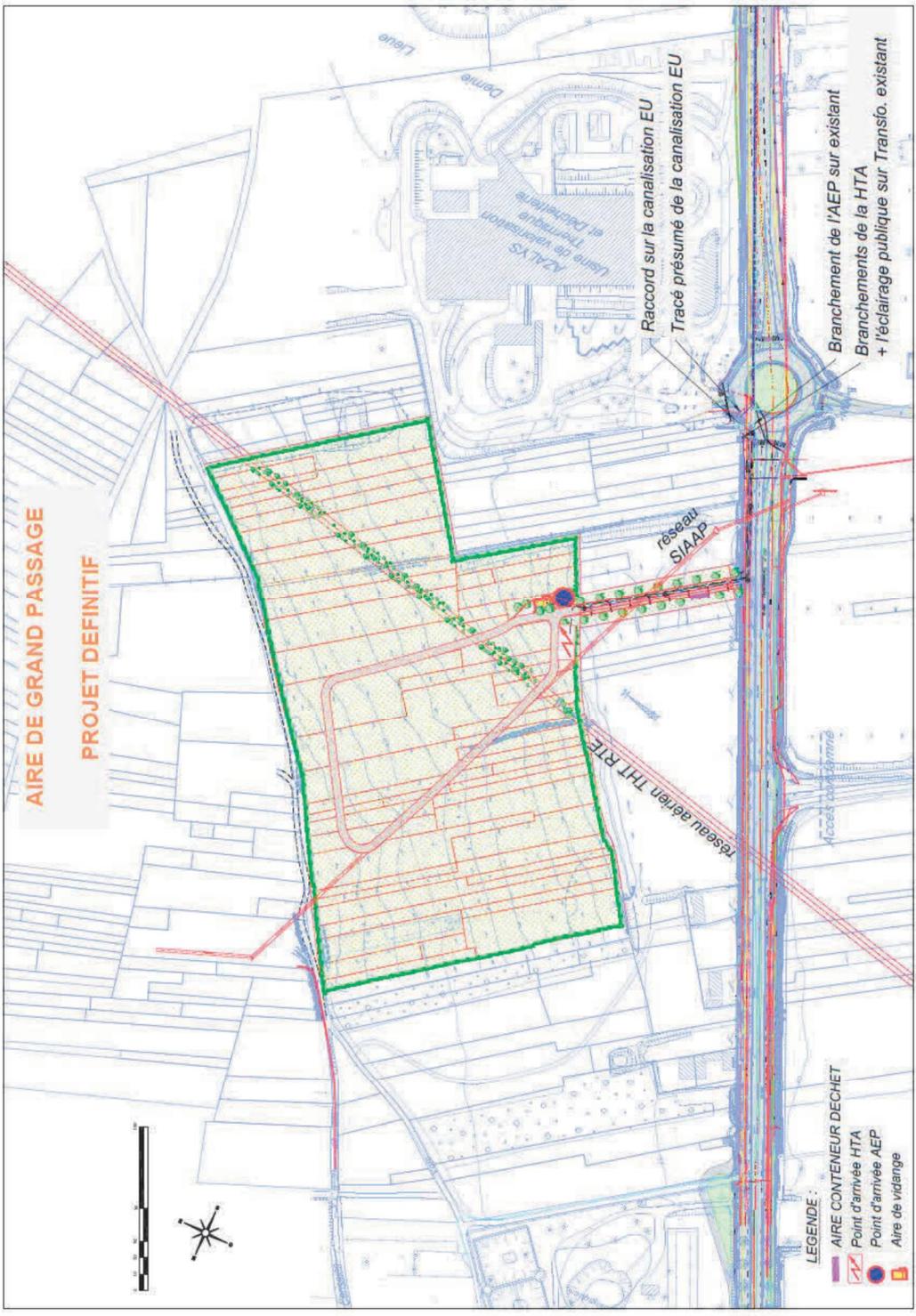
Photo n° 9	Orientation	Légende
	Nord-Est	Cabane de tôle à l'abandon
Photo n° 10	Orientation	Légende
	Nord- Nord- Ouest	Communes les plus proches : Pissefontaine et Chanteloup les Vignes
Photo n° 11	Orientation	Légende
	Sud-Sud-Est	Vue d'ensemble du site depuis le Nord-Ouest

Photo n° 12	Orientation	Légende
	Nord-Ouest	Zone de caravanning
Photo n° 13	Orientation	Légende
	Nord-Est	Club CMCT : véhicules et installations métalliques à l'abandon
Photo n° 14	Orientation	Légende
	Sud-Est	Arrière de la déchetterie Azalys

Photo n° 15	Orientation	Légende
	Sud-Est	Parking de la déchetterie Azalys (protection par une enceinte murale et éclairage nocturne)
Photo n° 16	Orientation	Légende
	Sud-Est	Mur d'enceinte de la déchetterie Azalys
Photo n° 17	Orientation	Légende
	Sud-Est	Poste Gaz de la déchetterie Azalys (zone grillagée et fermée à clé)

# 3. Analyse de la perception paysagère de site de l'Aire de Grand Passage

## 3.1. Situation du projet



Comme le montre le plan du projet définitif de l'Aire de Grand Passage, il n'y aura pas de bâtiments construits en dur. Une voie d'accès au site sera réalisée, bordée par un alignement d'arbres.

### 3.2. Vue du projet depuis son environnement proche

La photo ci-dessous montre une vue depuis la RD190 à hauteur de la future entrée du site.

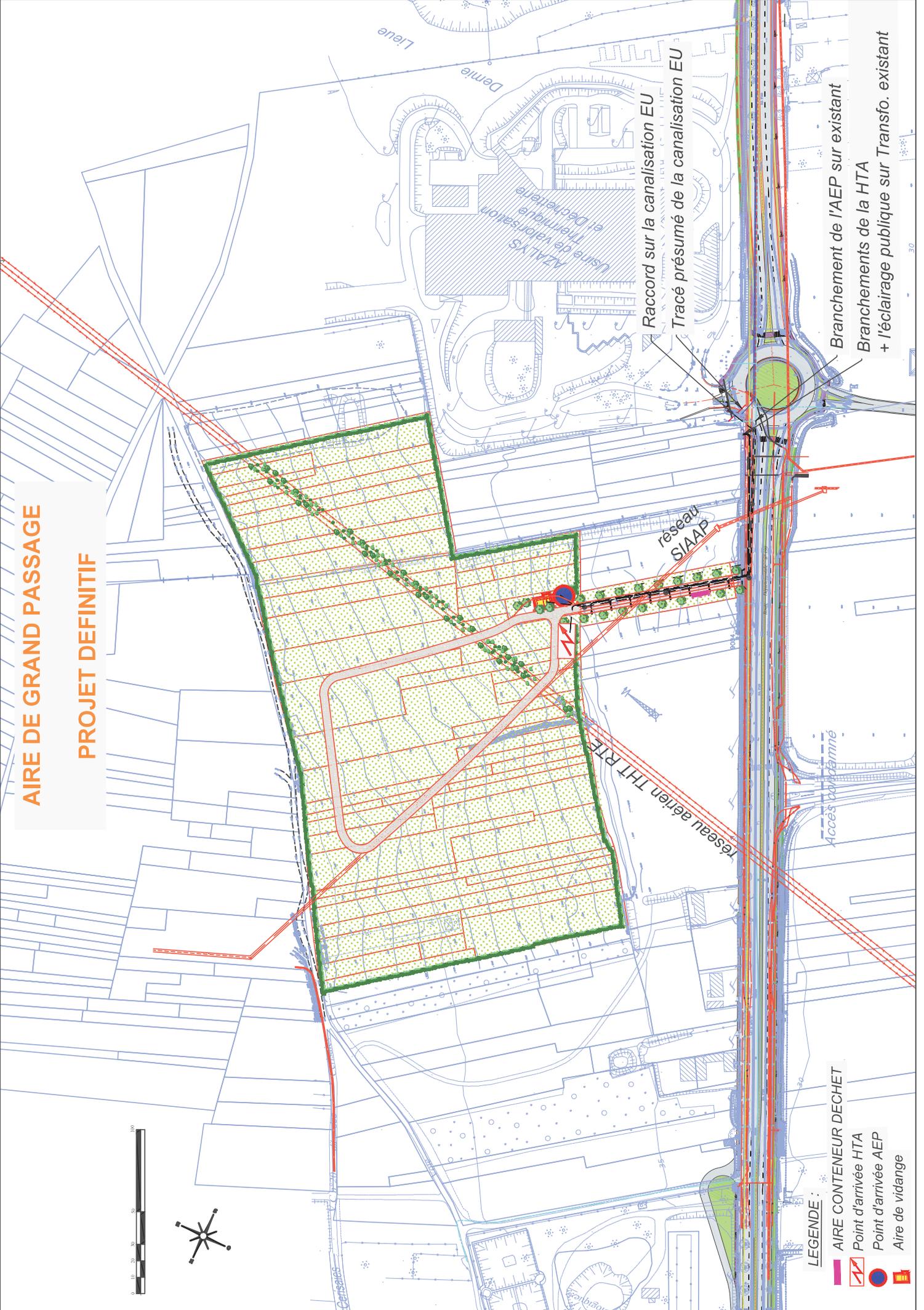


### 3.3. Vue du projet depuis son environnement éloigné

La photo ci-dessous montre une vue du projet depuis le rond-point entre Veolia et la Déchetterie Azalys.



# AIRE DE GRAND PASSAGE PROJET DEFINITIF



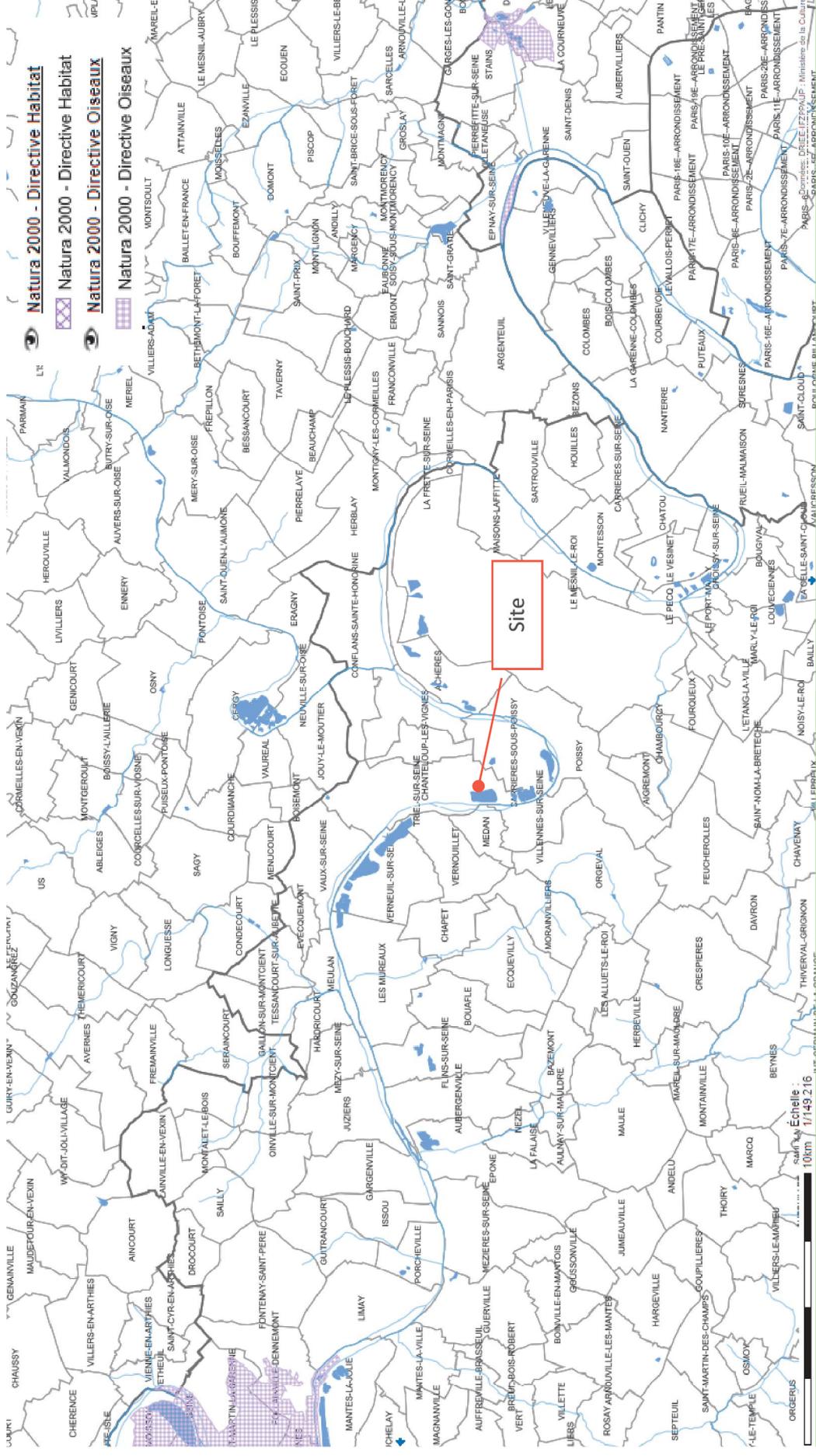
Raccord sur la canalisation EU  
Tracé présumé de la canalisation EU

Branchements de l'AEP sur existant  
Branchements de la HTA  
+ l'éclairage publique sur Transfo. existant

- LEGENDE :
- AIRE CONTENEUR DECHET
  - Point d'arrivée HTA
  - Point d'arrivée AEP
  - Aire de vidange



# Annexe 6 : Natura 2000



Source ([http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature et Biodiversite.map#](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map#))